



## NUMERIQUE ET DROIT DU TRAVAIL : SECURISER SES PRATIQUES

### INTERVENANT

**Me Dorian JARJAT**  
Avocat spécialiste  
en droit du travail

### MODALITÉ

**Date :**  
12 Avril 2017

**Horaires :**  
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30  
Accueil petit déjeuner à 8h40

**Lieu :**  
Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**  
1 Jour (7 heures)

**Coût :**  
500 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus) 10 %  
de réduction à compter de la  
seconde inscription

### PUBLIC

Tous DRH, responsables et  
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et  
responsables hiérarchiques

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

### OBJECTIFS

Connaitre ses obligations : droit à la déconnexion, charte informatique, télétravail ..

Identifier les risques liés à l'usage des NTIC par les salariés et connaître les mesures préventives à prendre

Savoir réagir face à un usage abusif des outils numériques par un salarié

Connaitre les pouvoirs de contrôle de l'employeur

### PROGRAMME

#### MATIN : LES BASES JURIDIQUES

##### Conclusion du contrat de travail et numérique

- Embauche, internet et réseaux sociaux
- Le nouveau régime légal du Télétravail : particularité du contrat et droits spéciaux
- Les enjeux de la télédisponibilité (smartphone, tablettes et travail à distance)

##### L'encadrement de l'usage des outils numériques par les salariés

- D'une faculté à une obligation légale : la charte informatique
- Le droit d'accès aux données du salarié : les règles du jeu
- Le droit de sanctionner l'usage abusif des NTIC : état de la jurisprudence
- Organiser le droit à la déconnexion des salariés
- La cybersurveillance des salariés : tracer les navigations internet, vidéosurveiller, géolocaliser.....

##### Réseaux sociaux, blogs et liberté d'expression des salariés

- Les droits et pouvoirs de l'employeur
- Panorama de jurisprudence

**L'usage des outils numériques comme moyen de preuve aux prud'hommes :**  
état de la jurisprudence

##### NTIC et représentation du personnel

- Le vote électronique aux élections professionnelles : nouveau régime
- L'usage du mail, de l'intranet et des réseaux sociaux par les IRP après la Loi Travail

#### APRES MIDI : LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série de mini-cas pratiques réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises lors de la matinée.



## DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	NUMERIQUE ET DROIT DU TRAVAIL : SECURISER SES PRATIQUES	
Durée	1 jour	
Date	12 Avril 2017	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 <sup>ème</sup> étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 <sup>ème</sup> inscription : 10 % de remise

## PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville		
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

## RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à \_\_\_\_\_, le :

Signature et cachet de l'entreprise